La Lettre d'information de la Mission Risques Naturels

septembre 2005-N°6

Editorial ___

Sommaire

La MRN a 5 ans et un nouveau président

Cinq ans déjà pour cette jeune association!

Et que d'événements catastrophiques depuis sa création - cet été encore, en France et ailleurs, plus que jamais - pour nous rappeler combien cette initiative de notre profession a du sens et qu'elle s'inscrit dans la durée!

Prenant le train en marche, je salue la vision et l'œuvre accomplie par mon prédécesseur Guillaume ROSENWALD, en faveur de ce nouveau groupement technique professionnel.

Je me réjouis de pouvoir compter sur la dynamique équipe permanente, sur le précieux concours de tous ses correspondants dans les départements, ainsi que sur tous les autres collègues et amis, qui participent aux travaux.

Sans vous tous, l'association ne saurait accomplir ses missions.

Présidant par ailleurs la Commission « Property » du Comité européen des assurances (CEA), j'observe que l'expérience française de partenariats public-privé dans les domaines de l'assurance et de la prévention des catastrophes naturelles intéresse nos voisins et partenaires européens.

Mon nouveau mandat à la MRN est une conséquence logique de celui de président de la Commission prévention et sécurité de la FFSA (Assurances de dommages aux biens et de responsabilité), que j'ai eu l'honneur d'accepter, en gage de la cohérence recherchée et bien sûr aussi en synergie avec le GEMA.

Que nos travaux communs au service de la connaissance et la prévention des risques naturels confirment donc toute leur utilité!

Dominique SANTINI
Directeur général adjoint, GENERALI assurances
Membre de la Commission plénière FFSA-ABR
Président de la MRN



L'équipe MRN vous invite sur son site <u>www.mrn-gpsa.org</u> qui vient de changer d'aspect. Toujours à votre écoute sur <u>mrn@mrn.gpsa.fr</u> pour vos remarques et suggestions.

Actualités

- Loi « risques » : décrets d'application
- Le risque sismique à Nice

• Page 2

- Bassin Rhône Méditerranée
- Prévention des dommages liés à la sécheresse

• Page 3

Acteurs

 Les clubs risques : un réseau au service de la prévention des risques majeurs

• Page 3

Outils

- Mémentos pratiques du particulier : toute une gamme pour la prévention!
- Diagnostic des vulnérabilités des entreprises aux inondations

• Page 4

- Agenda

Paris le 15 septembre : groupes de travail MRN.

Mâcon, 5-6 et 7 octobre : salon Prévirisq (voir page 3)

Courant septembre, tous les collègues en relation avec la MRN seront sollicités par leur association professionnelle, la FFSA ou le GEMA, pour répondre à une enquête sur leur utilisation des services de l'association et leurs attentes. Une consolidation des résultats

Une consolidation des résultats sera publiée dans une prochaine Lettre.

Actualités

• Loi « risques » : décrets d'application

Information sur les risques majeurs

• DICRIM, document d'information communal sur les risques majeurs :

- doivent intégrer notamment la liste ou la carte des repères de crues (D.2005-233 du 14/03/2005) et les cartes délimitant les sites où sont situés les cavités souterraines (D.2004-554 du 9/06/2004) ;
- sanctions pénales prévues pour les personnes refusant de transmettre les documents intéressant la prévention du risque lié à la présence de cavités souterraines (D.2004-554 du 9/06/2004).

• PPRN, plan de prévention des risques naturels :

- nouvelle procédure d'application et d'exécution ;
- devra être disponible également aux sièges des établissements publics de coopération intercommunale (D.2005-3 du 04/01/2005).
- schémas de prévention des risques : devront être mis à disposition du public dans les préfectures et les sous-préfectures (D.2005-4 du 04/01/2005).
- obligation d'information des acquéreurs et locataires : est étendue aux PPR prescrits, dès que la carte d'aléa est produite. Le champ d'application territorial, le contenu de l'état des risques et de l'information relative aux sinistres éventuels sont définis (D. 2005-134 du 15/02/2005).

Nouveaux outils de prévention des crues

Mise en place d'une nouvelle cohérence avec réorganisation des services pour la prévision des crues (D.2005-28 du 12/01/2005) ainsi que l'établissement des critères généraux et des principes d'implantation des repères de crues (D.2005-233 du 14/03/2005).

Financements pour la prévention des risques

L'article 8 du décret 2005-29 du 12/01/2005 fixe notamment les différents taux de contribution du fonds Barnier en fonction des nouvelles catégories de dépenses éligibles.

Les décrets concernant notamment la création d'un domaine public fluvial et les obligations des repreneurs de terrains communaux dans les zones de rétention des eaux restent à paraître...

• Le risque sismique à Nice

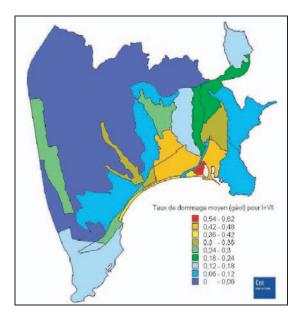
La préfecture des Alpes-Maritimes et la Communauté d'agglomération de Nice côte d'Azur (CANCA) ont organisé, à Nice le 7 avril dernier, une journée du programme GEMGEP (Groupe d'études et de propositions pour la prévention du risque sismique en France). A cette occasion, une charte et un comité d'orientation et de suivi pour la prévention du risque sismique sur le territoire de la ville de Nice ont été lancés.

Les professionnels de l'assurance via la MRN et son réseau de correspondants départementaux y seront associés

La communauté scientifique mobilisée a défini :

- deux scénarios de séisme en préalable à la détermination d'aléa locaux intégrant des effets de site¹;
- un inventaire des types d'enjeux et de leur vulnérabilité par secteurs urbains homogènes, donnant ainsi pour chacun d'entre eux accès à une estimation des dommages et de leur distribution spatiale.

La carte ci-dessous indique le taux de dommage moyen, par secteur urbain homogène, de la CANCA.



Des premiers résultats issus de ce programme découlent les prochaines actions à conduire dans le cadre de la charte soit, entre autres :

- parfaire le diagnostic par la prise en compte de la vulnérabilité des réseaux ;
- servir de support à la réalisation de PPR, plans de prévention des risques, de PCS, plans communaux de sauvegarde, etc.

Loin derrière les Antilles les plus menacées, l'est de la Côte d'Azur court, un risque sismique certain.

La ville de Nice se positionne donc comme une ville pilote pour l'élaboration d'une stratégie de prévention et de gestion de crise sismique transposable à d'autres villes et territoires français métropolitains également menacés.

Pour plus d'informations :

http://www.equipement.gouv.fr/article.php3?id_article=795

¹ Les irrégularités de la surface topographique et la présence de couches géologiques souterraines de nature et de géométrie variables, peuvent accroître les effets dévastateurs d'un séisme par modification des caractéristiques du mouvement vibratoire.

Actualités

• Bassin Rhône Méditerranée

e gouvernement a confié au préfet coordonnateur de bassin Rhône Méditerranée, également préfet de la région Rhône-Alpes, la mission d'élaboration et de mise en œuvre d'une stratégie globale de prévention des inondations sur le Rhône et ses affluents.

La MRN et son réseau de correspondants commencent à être associés à cette stratégie globale de prévention en étant sollicités tant par les services déconcentrés de l'Etat que par d'autres acteurs :

• à l'échelle du bassin

- étude menée par la DIREN de bassin sur les dommages du Rhône suite à la crue de décembre 2003 :
- comité de pilotage sur les inondations du Rhône et de ses affluents avec la participation de notre correspondant au Comité territorial de concertation du Rhône aval;
- états généraux du Rhône, tenus fin juin par les trois régions riveraines et l'Etablissement public Rhône à Valence, ou le directeur de la MRN est intervenu dans un atelier.

• à l'échelle de certaines collectivités territoriales ou locales

- le plan communal de sauvegarde de Mâcon. Deux réunions ont déjà eu lieu, la suivante est programmée en septembre prochain ;
- la préparation du salon Prévirisq avec le Syndicat mixte Saône et Doubs. Ce salon national des techniques de prévention des inondations et d'aménagement des cours d'eau se tiendra les 5, 6 et 7 octobre 2005 à Mâcon. La MRN interviendra dans les ateliers-débats.

Par ailleurs, la MRN a participé ce printemps :

- à une réunion du club risque Rhône-Alpes ;
- à une rencontre avec les associations de riverains à Nîmes, fin mai. Cette manifestation organisée par

l'AFPCN, Association française pour la prévention des catastrophes naturelles était présidée par Christian KERT, député des Bouches-du-Rhône. La MRN et ses correspondants ont rappelé la réglementation et répondu aux questions parfois vives et passionnées des associations.

Prévention des dommages liés à la sécheresse

fin de mieux maîtriser le risque de construire en zone sensible, les Directions régionales de l'équipement, ont organisé une série de rencontres interprofessionnelles des acteurs de la construction (constructeurs, maîtres d'œuvre, lotisseurs, maçons, géotechniciens, certificateurs, assureurs, agents immobiliers, etc.), soit près de mille personnes en tout. Cette lettre a déjà fait état de la brochure sécheresse et de la cartographie des argiles gonflantes (cf. lettre MRN n°5 p.3 et 4).

La profession de l'assurance a été représentée par des correspondants régionaux de la MRN qui ont participé en Aquitaine, Centre, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Midi-Pyrénées. Des réunions spécifiques ont été organisées dans le Val d'Oise et dans le Vaucluse.

Les premiers bilans montrent que les rencontres répondent à la demande d'information sur le risque, la prévention et le régime d'indemnisation. L'assistance a exprimé notamment le souhait d'être partie prenante dans la mise en œuvre des réglementations, afin qu'elles intègrent le plus possible les « bonnes » pratiques professionnelles préventives locales.

Cette campagne d'information se poursuivra dès la rentrée en Auvergne, en Bourgogne et en Midi-Pyrénées (seconde rencontre). La MRN y sera. Compte tenu des enjeux, les assureurs attendent impatiemment une prochaine réunion en Ile-de-France.

Pour plus information visitez le site de l'AQC www.qualiteconstruction.com.

Acteurs

• Les clubs risques : un réseau au service de la prévention des risques majeurs

e réseau risques a été développé par le Ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD) à partir de 2001 pour contribuer à la mise œuvre de la politique nationale de prévention en favorisant les échanges de pratiques et les débats techniques entre les différents acteurs de l'Etat en charge de cette politique sur un territoire

Ce réseau est constitué de 19 clubs régionaux ou interrégionaux animés par les Directions régionales de l'environnement (DIREN) avec l'appui des Centres d'études techniques de l'équipement (CETE). Ces clubs s'adressent aux agents des services déconcentrés de l'Etat, acteurs de la prévention des risques, et, tout particulièrement, ceux impliqués dans l'élaboration et l'instruction des plans de prévention des risques (PPR). La circulation d'information entre les clubs est un des rôles dévolus au Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU) qui assure pour le MEDD l'animation au niveau national. Au cours des réunions sont abordés toutes les catégories et tous les champs de la prévention des risques naturels. La Lettre aura l'occasion de revenir sur



cet intéressant exemple de partenariat public-privé dont la MRN assure l'interface : la carte ci-contre indique, en couleurs, les clubs avec lesquels elle collabore déjà, en compagnie de ses correspondants.

Outils

• Mémentos pratiques du particulier : toute une gamme pour la prévention

a MRN a développé sa collection de mémentos pratiques pour sensibiliser les particuliers à la prévention. Ils y trouveront de judicieux conseils pour préserver des vies et limiter les dommages aux biens. Chaque mémento traite d'un risque spécifique.







Risque « sismique »



Risque « mouvement de terrain »





Risque « cyclone »

Risque « inondation »

Ils sont organisés autour des trois moments clés du risque concerné :

- avant le sinistre : s'informer, prévenir, s'organiser ;
- pendant le sinistre : limiter les dégâts ;
- après le sinistre : savoir ce qu'il faut faire.

Libres de droits, ils sont téléchargeables sur le site de la MRN : www.mrn-gpsa.org

• Diagnostic des vulnérabilités des entreprises aux inondations

ès sa création, la MRN s'est également intéressée aux méthodes et outils de réduction de la vulnérabilité des entreprises, à commencer par le diagnostic. Ainsi son groupe de travail « prévention », a-t-il, dès 2001, réalisé un support d'entretien de sensibilisation au risque inondation, que les inspecteurs et ingénieurs en prévention risques industriels de plusieurs sociétés utilisent dans leurs visites de sites, au titre de couvertures d'assurances dommages aux biens (document téléchargeable sur le site MRN). Pour passer du stade du pré-diagnostic de sensibilisation au diagnostic approfondi et surtout à l'une de ses conséquences opérationnelles : le plan de survie, il y a un pas, qui sort le plus souvent du cadre du service d'assurance. Toutefois les collectivités comptent souvent sur les assureurs pour exercer sur leurs clients un rôle de prescripteurs de ce type de démarches. C'est pourquoi la MRN est restée attentive au développement d'outils adaptés aux besoins des entreprises, notamment:

- * en relation avec le CNPP (Centre national de prévention et de protection) : en animant un atelier dédié lors de ses entretiens annuels et en favorisant la mise à son catalogue d'une formation qualifiante en diagnostic et prévention des risques naturels, ce type de prestations devenant éligibles au titre de certains fonds d'aide au conseil ;
- * en relation avec l'AMRAE (Association pour le management des risques et des assurances des entreprises), en participant à la conception et

l'animation d'ateliers dédiés, lors des entretiens 2002. Un atelier « Crues de la Seine » se prépare pour les entretiens AMRAE 2006 ;

- * en liaison avec des chambres de commerce et d'industrie : en répondant à leurs sollicitations. A noter que la chambre de Commerce de Paris a adopté dès 1999 un rapport « Entreprises et risques de crues » qui s'est traduit par d'actives campagnes de sensibilisation sur les crues de la Seine et de la Marne (cf. www.environnement-info.ccip.fr);
- * à l'écoute des pouvoirs publics, selon deux canaux : les campagnes de sensibilisation qui accompagnent la mise en place d'outils territoriaux de gestion de crise, tels que : plan de secours zonal inondation (cf. Lettre MRN N° 1 page 2, à propos de l'Île de France) et plan communal de sauvegarde (cf. Lettre MRN N° 5 page 2) ;
- la maîtrise d'ouvrage d'études sur le développement de méthodologies et guides de diagnostic des vulnérabilités des entreprises.

Un guide pour la conduite des diagnostics des vulnérabilités aux inondations pour les entreprises industrielles, réalisé en 1999 pour le ministère de l'écologie, était présenté dès le premier séminaire de la MRN, au printemps 2000 (téléchargeable sur site MRN). Il a donné lieu à expérimentations en entreprises volontaires, sous l'impulsion de l'Equipe pluridisciplinaire plan Loire grandeur nature.

Le programme « évaluation et prise en compte des risques naturels et technologiques » du ministère de l'écologie a permis la réalisation par le cabinet Géosciences consultants d'un « guide pratique PME/PMI », à la promotion duquel se prête l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (cf. site www.afci.cci.fr).

Une troisième méthode vient d'être développée par le pôle cindyniques de l'Ecole des mines de Paris, avec le soutien de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (Equipe plan Loire). Elle a été présentée au groupe de travail Prévention de la MRN en juin dernier (cf. www.cindy.ensmp.fr/fr/valorisation.html et site MRN).

Structurante et pragmatique, cette méthodologie d'évaluation a attiré l'attention des représentants de sociétés d'assurance en risques industriels présents qui vont chercher des applications tant au niveau de la relation d'assurance que du développement de leur rôle de prescripteur. A suivre...

L'association Mission des sociétés d'assurances pour la connaissance et la prévention des Risques Naturels (MRN) a été constituée en mars 2000 par la FFSA et le GEMA suite aux évènements naturels de la dernière décennie et particulièrement de l'année 99. Elle fait partie des groupements techniques de la profession hébergés par le GIE GPSA.

Document professionnel non confidentiel, à destination des sociétés adhérentes FFSA et GEMA, Téléchargeable sur le site de la MRN, pour en faciliter la reproduction ainsi que l'accès aux liens proposés.

MRN 11, rue de la Rochefoucauld 75431 PARIS CEDEX 09.